

tout l'encouragement et toute l'assistance possibles aux postes locaux dans l'intérêt des groupements particuliers qu'ils sont appelés à desservir.

Amélioration des programmes.—Ce problème, au Canada, en est encore à son stage primitif et le but déterminé de la Société est d'encourager et de mobiliser le talent canadien de façon à atteindre un niveau de performance qui soit représentatif du charme culturel particulier à chaque région en même temps que distinctement canadien.

Réglementation des programmes.—En vertu de l'article 22 (1) de la loi canadienne sur la radiodiffusion, 1936, la Société Radio-Canada a le pouvoir de contrôler tous les programmes irradiés au Canada. De nouveaux règlements ont été promulgués qui sont applicables depuis le 1er novembre 1937 à tous les postes radiophoniques du Canada et grâce auxquels des abus ont disparu et le niveau désirable et la qualité des programmes canadiens ont été maintenus. L'étroite coopération entre la Société Radio-Canada et les stations privées a particulièrement facilité l'observance de ces règlements.

Administration.—Les règlements de la Société approuvés par le Gouverneur en Conseil fournissent une formule d'administration en même temps qu'ils reflètent la politique de la Société. Dans la détermination des sommes à affecter à des projets particuliers, le Bureau exerce un contrôle rigide sur ses dépenses, bien que la surveillance effective du détail des dépenses relève de l'exécutif. La Société Radio-Canada se compose des divisions suivantes: exécutif, secrétariat, finances, génie, programmes, publicité, service commercial et relations entre stations.

Sous-section 2.—Facilités d'irradiation.

Les attributions principales de la division du génie sont le fonctionnement et l'entretien des postes de la Société Radio-Canada; les constructions nouvelles; les relevés et études spéciales concernant la transmission et les améliorations.

De bonne heure en novembre 1936, le Bureau des Gouverneurs ordonna à cette division de faire un relevé pour déterminer l'étendue du champ d'irradiation au Canada. Les résultats du relevé complet montrent que 49 p.c. seulement de la population canadienne était desservie par les facilités d'alors. En raison du besoin impérieux d'une amélioration satisfaisante de nature à permettre aux radiophiles de tout le Canada de jouir des programmes nationaux, on prit les dispositions nécessaires pour établir des stations de grande puissance à des endroits stratégiques afin d'assurer une irradiation adéquate. Comme premier pas dans cette direction, des postes de transmission de 50 kW furent érigés à Hornby, Ontario, et Verchères, Québec, respectivement, et inaugurés officiellement en décembre 1937. Ensuite, des dispositions furent prises pour l'inauguration de deux postes semblables de grande puissance pour le bénéfice des radiophiles des Provinces Maritimes et des Prairies. Le poste de 50 kW à Sackville, N.-B., fut ouvert officiellement et incorporé au réseau national le 8 avril 1939 et il est espéré que celui de Watrous, Saskatchewan, sera prêt en juin. Avec l'inauguration de ce quatrième poste à haute puissance, il est calculé que le champ d'irradiation qui, en terme de population, était de 49 p.c. en 1936, atteindra 84 pour cent en 1939 et que, sauf dans les régions très éloignées, les radiophiles des districts ruraux jouiront aussi bien que ceux des centres urbains d'un service régulier et fiable des postes qui composent les réseaux régionaux et national de Radio-Canada.

La Société Radio-Canada possède ou loue neuf postes dont elle dispose de tout le temps d'irradiation et, pour compléter son réseau national de base, se réserve du